



<http://cgt.drifip59.free.fr>

Lille, le 8 octobre 2014

Compte-Rendu
du Comité Technique Local
du 7/10/2014

Déclaration liminaire
des élus CGT Finances Publiques
au CTL DRFIP Nord du 7 octobre 2014

Nous tenons tout d'abord à apporter ce jour notre soutien aux collègues des sites de Morlaix et d'Albertville, qui ont été la cible de dégradations. Fronde fiscale ou jacqueries, qu'importent les mots, c'est le service public qui est mis à mal par ces exactions, et ce sont les usagers et nos collègues qui en font les frais. L'impunité dont pensent pouvoir bénéficier les auteurs de ces actes a d'ailleurs fait des émules en Haute-Garonne et dans le Morbihan.

La CGT Finances Publiques rappelle ses exigences de voir les auteurs de ces faits être rapidement appréhendés. Si l'administration sait se montrer exigeante en termes d'exemplarité des agents, elle doit en contrepartie se montrer exemplaire elle aussi dans la mise en œuvre de leur protection.

Pour autant, nous ne pouvons accepter la fermeture préventive du site de Roubaix lors de la journée d'action des retraités du 30 septembre. En effet, vous avez décidé de fermer le site le matin suite à l'annonce d'un rassemblement de retraités CGT, avec diffusion de tracts. Nous refusons les amalgames ridicules entre les casseurs et le mouvement syndical.

Ce CTL s'ouvre dans un contexte où les contours de la prochaine Loi de Finances sont connus. C'est encore une fois le service public qui va être amoindri. Baisse des effectifs, contraction des moyens, diminution d'ouverture des horaires au public, les mêmes recettes qui ont d'ailleurs guidé aux choix de la fusion. Cette fusion qui promettait le Guichet Fiscal Unifié, est aujourd'hui en total échec d'application.

Les populations sont d'ailleurs totalement absentes de la réforme territoriale annoncée. Elles avaient déjà sanctionné la politique gouvernementale d'austérité. Les élections sénatoriales sont venues marquer un nouveau désaveu de cette politique. Il est d'ailleurs des signaux dont il devient urgent de se préoccuper afin d'éviter de mauvaises surprises futures.

Cette réforme territoriale va également avoir de lourdes incidences sur le devenir de notre réseau. On voit déjà les incidences que cela peut avoir au travers du point à l'ordre du jour du dernier Comité Technique de Réseau sur les horaires d'ouvertures au public : la baisse des moyens et la concentration de nos structures s'avèrent inadaptées aux besoins. Pour la CGT Finances Publiques, la réduction des horaires d'accueil s'inscrit dans la mécanique infernale de déstructuration du réseau sur laquelle vous avez fait des effets d'annonces en dehors de ces murs, ce qui est pour nous inacceptable.

L'exemple de Lambersart, dont la fermeture est à l'ordre du jour de ce CTL, nous laisse augurer « au mieux » d'un service public low-cost avec une permanence au rabais en mairie, au bon vouloir de l'édile local, au pire d'une fermeture pure et simple de la structure.

Nous vous rappelons que la CGT réclame depuis des mois aussi bien au niveau national que local une discussion sur le réseau et le maillage territorial. Il est urgent de répondre à cette demande.

Au final, ce seront les agents qui feront les frais de ces politiques par une réduction de leurs droits et garanties individuels et collectifs. Au travers de la réduction des horaires d'ouverture, seront impactés les horaires variables, les droits à congés par la gestion des pics d'activité, et au bout du bout, les mutations par la réduction des emplois offerts.

Le 16 octobre, la CGT appelle l'ensemble des professions à une journée d'action contre les politiques d'austérité, le jour même où le parlement examine le Projet de Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale. Ce projet de loi va consacrer une amputation lourde du budget de la sécurité sociale pour « payer » le pacte de responsabilité (10 milliards pour 2015 plus 3,2 milliards pour l'assurance maladie). Cela va induire une fragilisation importante de notre système de protection sociale solidaire.

Mais, la journée de mobilisation du 16 octobre ne concerne pas uniquement la sécurité sociale (bien qu'à travers celle-ci on touche aussi aux questions du travail). Cette journée sera aussi un moment fort de mobilisation sur l'ensemble de nos revendications.

Hier, le Comité technique ministériel a annoncé de nouvelles coupes budgétaires toujours plus lourdes avec leur corollaire en suppressions d'emplois et réduction de moyens pour exercer nos missions de service public. Le projet de projet de loi de finances fait état, d'ores et déjà, d'une « économie » de 7,7 milliards pour l'État.

Le 16 octobre, c'est aussi le moyen de dire NON aux politiques d'austérité, de continuer à combattre la démarche stratégique à la DGFIP et d'exiger des négociations sur l'avenir du réseau dans son ensemble.

Sur les autres points à l'ordre du jour de ce CTL, nous tenons à dénoncer les conséquences négatives pour des centaines de collègues de la DRFIP Nord de l'harmonisation indemnitaire : ils voient leurs salaires encore baisser de quelques euros. A Cela s'ajoute le gel du point d'indice depuis plusieurs années, la prime d'intéressement retardée et amputée, un plan de qualification en baisse, aucune revalorisation des remboursements des frais de déplacement depuis 2008, et d'un autre côté, des cotisations retraites, complémentaire santé et les charges (logement, énergie....) toujours en hausse, ce qui provoque une perte massive de pouvoir d'achat.

Pour rappel, la perte de pouvoir d'achat depuis le 1er janvier 2000 du point sur l'indice des prix est de 14,00% hors tabac. Pour suivre l'évolution de l'inflation depuis le 1er janvier 2000 le point d'indice de la fonction publique devrait s'élever aujourd'hui à 5,279 (point virtuel indexé sur l'indice Insee) soit une différence de -0,648 € avec le point réel !

ORDRE DU JOUR :

Après lecture des liminaires, le comité déroule l'ordre du jour.

1. Approbation des PV des CTL du 07/11/2013, 09 et 16/01/2014

RAS

2. Mise en place opérationnelle de la réorganisation des recettes des finances territoriales

Après une 1^{ère} présentation au CTL du 17 avril 2014, la DRFIP fait aujourd'hui un point d'étape : l'objectif de la réorganisation est de spécialiser les équipes autour de 2 missions : le recouvrement et le SPL avec la qualité comptable comme axe principal.

3 Recettes des Finances Territoriales :

- deux spécialisées SPL implantées à Valenciennes et Dunkerque, pilotées par Mr Lejeune, responsable de la division ;
- une implantée à Douai en tant que pôle départemental spécialisé recouvrement et pilotée par la division recouvrement ;

Ces 3 recettes des finances sont désormais des équipes de Direction « hors les murs » avec toutefois en matière RH une affectation des collègues sur une structure RF à la RAN (et non Direction !)

La DRFIP prévoit une montée en puissance progressive des compétences en fonction des formations qui ont commencé dès le printemps.

Concernant le SPL, la direction a effectué la répartition entre les 2 sites en fonction de la charge des comptes.

Contrairement à ce que laisse sous-entendre la Direction, la CGT considère que pour les collègues notamment ceux qui ont dû changer de métier, cette réorganisation provoque un véritable bouleversement de travail et demande à nouveau si la Direction a pris contact avec les collègues pour leur demander s'ils voulaient suivre leur mission ou demeurer sur place et changer de métier : la direction répond qu'une réunion a eu lieu en juin avec l'ensemble des agents, que la question a été posée, qu'aucune demande n'a été formulée à l'époque mais qu'elle reste à l'écoute de toute demande nouvelle.

Concernant le pilotage la CGT note le fait que ces services sont en fait des annexes de la direction mais fait remonter les difficultés au quotidien pour les collègues quant à l'organisation sur site (rôle exact

des adjoints, des AFIP territoriaux) : la direction répond que l'AFIP est positionné sur l'arrondissement en tant que correspondant de la DRFIP auprès des autorités préfectorales et des autres corps administratifs de l'Etat.

Pour ce qui est de la répartition des postes comptables entre RFT spécialisées SPL, la CGT revendique que demeure un ancrage fort auprès de RF : des habitudes de travail, des contacts privilégiés ont été pris depuis des années ; en cassant ces liens quelle est la logique de la direction ? Celle-ci répond qu'en matière de contacts les liens étaient surtout téléphoniques et que le fait de changer d'interlocuteur (de RFT) ne va rien modifier quant aux habitudes de travail ; la direction précise que la répartition des comptes s'est faite en fonction de l'évaluation qui a été faite des charges. (Un exemple parmi d'autres : désormais la trésorerie d'Avesnes sur Helpe est gérée par la RFT de Dunkerque et St Pol sur Mer par la RFT de Valenciennes).

La CGT souhaite une clarification des règles en matière de RH : la direction précise que le notateur sera le cadre A qui gère l'équipe.

Quant à la répartition floue des dossiers entre la RFT spécialisée recouvrement (Douai) et la RF de Lille, la CGT demande quels sont les critères retenus ;

La direction répond que 2 principes ont été décidés :

Premièrement Douai, comme Lille, est en charge de l'ensemble des missions de la Division (il n'y a donc pas de répartition territoriales des charges),

Deuxièmement lors des pics de charge, une répartition des dossiers sera faite au fil de l'eau entre Lille et Douai, en tenant compte également de la montée en puissance progressive des compétences individuelles des collègues de la RFT de Douai.

La direction prévoit un bilan d'ici à quelques semaines.

La CGT dénonce cette approche de la répartition des comptes par les charges car cela casse la territorialité des RF, qu'en est-il du dialogue de gestion ? Le rôle des RFT ne se bornera-t-il qu'à un appui téléphonique aux diverses trésoreries ? La DRFIP maintient qu'il n'y a pas de changement dans les modalités de soutien au réseau, seul l'interlocuteur est différent.

La direction conclut qu'en réorganisant les RF, elle « s'est départie de la logique territoriale ».

Fin de la représentation des petites trésoreries par la RFT devant les juridictions.

Conséquence de la départementalisation des Procédures Collectives au PRS : le PRS ne pouvait assurer cette représentativité sur l'ensemble du territoire. La Direction est sur une phase d'analyse (recensement, typologie) pour mesurer la charge. Un dispositif de soutien va être mis en place en privilégiant la procédure écrite.

Concernant le seuil de 200 € pour les Non Valeurs : Engagement de la DRFIP, ce seuil va être relevé, une note sera publiée bientôt.

Vote contre : CGT – Solidaires – FO

Abstention : CFTC/Unsa – Snafip

3. Restructuration juridique. : fermeture de la trésorerie de Lambersart avec transfert des missions SPL (budget et CCAS) à la trésorerie de Marcq en Baroeul (8,5km) et recouvrement au SIP de Lille Ouest (CFP Lomme 3km)

La DRFIP présente le projet de fermeture de la trésorerie de Lambersart et la répartition des missions entre le centre des finances publiques de Lomme et celui de Marcq en Baroeul.

Pour ce qui est du volet emploi, il s'agit de transférer 2 contrôleurs au SIP de Lille ouest dont 1 qui assurera les permanences (2 ou 3 matinées par semaine) à la mairie de Lambersart, deux collègues (1B, 1C) à la trésorerie de Marcq en baroeul. La direction s'est déplacée à la future ex-trésorerie pour un entretien collectif et individuel avec les collègues ; concernant la mission accueil à la mairie la direction termine son discours sur la sécurisation (même amplitude horaire que les employés communaux, proximité de la police municipale).

La CGT n'est pas dans l'accompagnement de la décision de la DRFIP : il ne s'agit pas ici de discuter des modalités de transfert de la mission ni de la mutation des collègues. Cela fait des années que la situation de Lambersart est difficile en matière d'emplois comme dans de nombreux postes du département : la direction a laissé la situation de dégrader. Pourtant, il y a des demandes de mutation pour intégrer la trésorerie auxquelles la direction ne répond pas.

C'est pourquoi, au-delà de cette restructuration, la CGT réclame une discussion sur le fond sur l'ensemble du maillage territorial. Et on ne pourra pas avoir de véritable vision sur le réseau, en ayant une approche ponctuelle.

En créant des points d'accueil du public en mairie ou ailleurs, en réduisant les horaires d'ouverture la DGFIP affiche sa volonté de faire du « low cost ».

La CGT rappelle également que le CHSCT doit être systématiquement et préalablement saisi par la direction en matière de restructuration afin que les membres de la parité syndicale aient un avis éclairé sur la question ; une fois encore le CHSCT n'a pas été saisi.

Un certain nombre de décisions judiciaires confirme la position de la CGT, et ce, y compris dans le ministère des finances puisqu'aux Douanes un projet de fermeture de poste a été interrompu pour les mêmes causes.

La CGT refuse de voter et appelle les autres OS à en faire de même.

La CGT remarque encore que les membres de la parité syndicale n'ont pas eu connaissance de l'avis du maire ni de ses remarques concernant le dossier.

La CGT demande une interruption de séance pour discuter avec les autres OS.

A la reprise des débats, l'ensemble des représentants des personnels demandent unanimement que soit reporté ce point à un futur comité précédé d'un CHSCT.

La direction répond :

Cette restructuration est unique à l'horizon 2015 ; le CHS sera consulté à sa prochaine réunion.

La direction rappelle également que c'est l'administration qui décide de l'ordre de consultation entre le CHSCT et le CTL, que le refus de vote équivaldrait à ce que le point sujet du refus soit réputé adopté par le comité.

La direction reporte les débats au prochain CTL qui aura lieu le 20 novembre.

La CGT conclut que l'administration avait la possibilité de présenter cette restructuration au dernier CHSCT, qui s'est tenu la semaine dernière.

4. Rattachement du SDFDL à la division des affaires foncières et création de la Division des Affaires Foncières et de la Fiscalité Directe Locale (DA2FDL)

Afin de justifier la création de la division des affaires foncières au 1^{er} septembre 2013, la direction évoque la révision foncière en cours et la pression constante des collectivités qui sollicite l'administration pour analyse et conseil en vue de l'adoption de leur budget ;

Pour justifier du rattachement à cette division du SDFDL au sein du pôle gestion fiscal, la direction évoque la synergie et le fait que les interlocuteurs sont les mêmes ; la direction affirme que l'objectif n'est en aucun cas de supprimer des postes.

Vote : les OS s'abstiennent sauf Solidaires qui vote contre

5. Mise en place du nouveau régime indemnitaire

Pour les cadres A et A+ le même principe qui a prévalu pour les C et B : aucun cadre ne doit être perdant, la même garantie indemnitaire est assurée. Cette mise en place se fera sur la paye d'octobre avec effet rétro actif au 1^{er} septembre (sauf pour les personnels qui ont participé au mouvement national qui ont vu ce nouveau régime s'appliquer dès la paye de septembre)

Pour les IFIP direction, le régime indemnitaire qui existait sur la filière fiscale est généralisé à tous les cadres A Direction.

Les fiches individuelles de situation parviendront dans les meilleurs délais.

La CGT déplore le fait que des centaines de collègues de l'ex filière GP ont vu encore leur salaire amputé de quelques euros par mois, cela dans un contexte de gel des salaires, d'absence de revalorisation des frais de déplacements, avec un logiciel (FDD) de remboursement des frais de déplacement très difficile d'utilisation qui souvent fait que les collègues exaspérés retardent leur demandes de remboursement.

La CGT demande pourquoi il a été institué une garantie indemnitaire avec un seuil de 10 euros ? S'agit-il d'un problème technique qui a empêché de garantir un niveau de rémunération égal à ce qui était avant la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire ?

La direction n'a aucune information à ce sujet. C'est une directive nationale.

La direction prévoit un effort quant à une « vraie » formation des collègues à FDD sans pour autant garantir un présentiel sur chaque site.

La CGT rappelle une note DG du 31/01/2014 « pour une meilleure transparence de l'information et un remboursement effectif » qui prévoit notamment, pour modalité de mise en œuvre une cartographie des déplacements les plus adéquats entre chaque résidence, la CGT demande que cette cartographie soit

présentée en CTL. La note prévoit également que le collègue soit informé systématiquement avant son déplacement des modalités de calcul du remboursement

La direction a mis en ligne sur Ulysse une cartographie entre chaque résidence administrative ; elle fera un rappel sur ce sujet et pourra la présenter au prochain comité.

6. SPSI (Lille, Maubeuge, Le Cateau-catillon ...)

La direction fait un point d'étape des restructurations immobilières (achevées, en cours et à venir) :

Sur le site de Vauban : il demeure le bail du restaurant pour démolition et remise aux normes.

Il est prévu pour la fin de l'année :

- Le déménagement de la division des particuliers du site de liberté vers la cité (dès la fin de la semaine prochaine)
- Le déménagement de la division des professionnels du site de liberté vers le 8ème étage de la cité est reporté en attente de la remise en état de l'étage
- La division recouvrement sera quant à elle installée au 7ème étage de la cité face au PRS

Sur le site de liberté il ne restera donc plus que l'immeuble Monnoyer (MDA + salle de réunion), toutefois des acquéreurs potentiels sont intéressés par l'ensemble du site, la pertinence de conserver Monnoyer n'est plus avérée, la direction a donc décidé de vendre la totalité du site de liberté.

Quid de la MDA, des locaux de la MGFI et de l'ATSCAF ?

Concernant la MDA : une opération de libération de locaux sur le site de Kennedy est prévue : l'ESI situé au 3ème étage rejoindra le site Meurein (d'ici le 31 mars 2015), le SAU (au 1er étage) rejoindra également ce site (au 1er septembre), la salle machine et l'éditique demeureront à Kennedy mais seront regroupés.

Concernant la MGFI et l'ASCAF la direction n'a pas encore de plan à présenter ;

La CGT rappelle son opposition au transfert et au regroupement de la formation professionnel à l'INM : des problèmes de restauration collective demeurent (les 2 conventions ont tardé à être signées), l'accessibilité au site reste également difficile (ascenseurs, codes d'accès, etc.).

La CGT rappelle que les déménagements prévus par la direction doivent être présentés au CHSCT

Trésorerie de Le Cateau : déménagement prévu les 06 et 07 novembre.

Déménagement de la trésorerie de Maubeuge Municipale en juillet : elle a intégré le CFP de Maubeuge.

Trésorerie de Condé sur Escaut : réhabilitation complète des locaux.

Trésorerie de Lys lez Lannoy : la mairie a renoncé à son projet de récupérer les locaux et le bail a été résigné.

SIPIE Le Quesnoy : concernant la demande de mise en sécurité du site et les travaux de rénovation : pas de réponse pour le moment.

Questions diverses

• La direction fait part de la note de Christian Ratel du 29/09/2014 concernant la sécurité des agents et des locaux dans le cadre de l'activation de la vigilance renforcée du plan Vigipirate.

• **La CGT évoque le fait que la journée du 12 novembre (arbre de Noël) tombe en même temps que l'échéance au centre d'encaissement et demande à ce que soit accordée de façon exceptionnelle une heure supplémentaire aux agents qui participeront à l'arbre de Noël.** La direction rappelle que son refus en 2013 était motivé par la notion de service non fait, toutefois cette demande est enregistrée, il y sera répondu.

• **Toujours concernant le centre d'encaissement, la CGT rappelle à la direction ses propos : « le fait de travailler un jour de temps partiel doit rester exceptionnel » ; la CGT demande ce que la direction considère comme exceptionnel, puisque le service autorise les agents en temps partiel à venir travailler et leur accorde des récupérations d'heures allant jusqu'à 10 heures pour une journée travaillée.** Sur la journée du 10 novembre, seuls 8 agents sur 48 sont autorisés à prendre congés. (réponse dans quelques jours de la DRFIP).

• Question sur le maintien du standard à la Cité : départ de l'agent et la DRFIP s'interroge sur la nécessité du remplacement compte tenu des lignes directes existantes.

• La CGT est intervenue à nouveau sur le traitement des agents ayant travaillé dans les ZUS. Les dossiers ont été traités en plusieurs vagues, la trésorerie d'Hautmont est bien intégrée dans une ZUS, c'est la DGFIP qui valide les dossiers. La DRFIP fera un bilan de la situation de chaque agent concerné.

• Demande d'un point d'étape à un prochain CTL de l'exécution du Budget 2014.

- Pour les agents Berkanis ayant été titularisés, la CGT a demandé qu'ils bénéficient d'une possibilité de pointage et d'un poste informatique. A priori, ils ne peuvent bénéficier des horaires fixes et variables, du fait des contraintes en restauration ou pour le nettoyage. Leurs horaires sont définis dans un cahier des charges. Un poste informatique leur sera dédié.
- La CGT a également évoqué les problèmes récurrents de la machine à affranchir sur Valenciennes et le déplacement trop tardif de la maintenance qui retarde le courrier (2 à 3 jours) : Étonnement de la Direction pour laquelle une nouvelle machine à affranchir avait été livrée. Donc lorsque cette machine sera installée, les problèmes liés au réseau devraient être solutionnés.
- Au SIP de Maubeuge, depuis quelques mois, un Secteur d'Assiette est plongé dans l'obscurité due à la non réparation des volets extérieurs. La DRFIP n'était pas au courant du problème et va le traiter dans les meilleurs délais.